
Le Bulletin de l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social

Les partenariats ONU-entreprises Quels sont les enjeux?

Peter Utting

Les partenariats entre institutions des Nations Unies et sociétés transnationales (STN) sont en vogue actuellement. Leur raison d'être semble assez claire: ils peuvent aider à mobiliser des ressources et à promouvoir certaines valeurs et formes de gouvernance. Théoriquement, ils permettent d'accéder aux ressources considérables, aux technologies, aux compétences, à la créativité des milieux des affaires, présents dans le monde entier, et de les employer à des fins éthiques ou de développement. Ils peuvent aussi servir à attirer l'attention sur les droits de l'homme, les normes du travail et les problématiques environnementales dans un monde quelque peu obnubilé par l'économie de marché et la rentabilité. Ils peuvent également proposer une façon d'affronter de complexes problèmes mondiaux en s'appuyant non seulement sur les institutions étatiques mais aussi sur le secteur privé et la société civile.

Mais les partenariats peuvent aussi présenter un aspect moins reluisant qui est souvent négligé. Diverses institutions des Nations Unies ne semblent pas assez attentives aux risques liés aux partenariats: conflits d'intérêts, autocensure, choix non judicieux

des partenaires, risque de ternir la réputation de l'ONU. Au moment où le phénomène s'amplifie, il est utile de garder à l'esprit les tensions et les embûches dont les partenariats peuvent être la cause. Ils dissimulent effectivement de multiples intérêts et objectifs, dont certains peuvent être assez égo-centriques et amener à s'interroger sur les avantages que chaque partenaire est censé tirer de l'association ainsi que sur l'apport des partenariats à un développement social et durable.

L'un de ces intérêts a trait à la prédominance de l'idéologie néolibérale qui met l'accent, entre autres, sur la libéralisation du marché et ne concède à l'Etat qu'un pouvoir réglementaire réduit. Les initiatives dites "volontaires", dont font partie les partenariats, sont les alternatives choisies de préférence pour responsabiliser les entreprises.

Cependant, seulement un nombre réduit de sociétés ont, de leur propre chef, sensiblement amélioré leur comportement social et environnemental. La législation et les accords intergouvernementaux restent des composantes importantes d'une stratégie de responsabilisation des entreprises. Au lieu d'être complémentaires à la réglementation de l'activité des entre-

Dans la section l'Essentiel de ce nouveau numéro, les lecteurs trouveront deux articles basés sur le travail de l'UNRISD lié à son programme de recherche **Technologie et société**. Ce programme se fonde sur des études de cas et des débats tant au niveau national qu'international afin d'explorer les moyens d'encourager une utilisation socialement plus responsable des technologies de l'information. Il prend également en compte les sujets plus vastes de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Dans la section **Interne**, des articles sur les récentes réunions de l'UNRISD à Tammsvik et Bangkok vous donneront un aperçu de certains des thèmes qui seront abordés plus en détail dans le prochain numéro d'UNRISD **Infos No. 24 (printemps/été 2001)**, numéro spécial consacré à la **politique sociale**.

Sommaire . . .

L'ESSENTIEL: Technologies de l'information et développement social au Sénégal

A LIRE: Livres • Documents

INTERNE: Politique sociale dans un contexte de développement • La question agraire au Zimbabwe • Pour une responsabilisation sociale des entreprises dans les pays en développement • Mondialisation, emploi des femmes dans les industries d'exportation et politique sociale • Améliorer les connaissances du développement social

DANS LE MONDE: L'UNRISD et la formation • Autres horizons

LE DERNIER MOT: Qui a le droit de savoir?, par Cees J. Hamelink

prises, les initiatives volontaires et "l'auto-réglementation" ne tentent-elles pas de les remplacer? La question centrale est alors de savoir si les initiatives volontaires en général et les partenariats en particulier n'ont pas pour dessein d'affaiblir davantage le pouvoir réglementaire de l'Etat et des organisations intergouvernementales.

Les changements survenus dans la gouvernance des entreprises favorisent aussi la tendance aux partenariats. Certains, répondent à la pression de la concurrence associée à la mondialisation en étant plus réceptifs aux souhaits non seulement des investisseurs et des clients mais également d'un cercle plus large de "parties prenantes". Celles-là cherchent souvent à réduire les risques de confrontation et à entamer le dialogue.

Les partenariats avec l'ONU peuvent s'inscrire dans ces stratégies. Ils peuvent élargir le cercle de relations de l'entreprise, améliorer sa réputation auprès de diverses parties prenantes, rehausser son prestige et redorer son image partout dans le monde où elle est associée à des institutions ou à des projets de l'ONU. Du point de vue de l'entreprise, les partenariats peuvent répondre davantage au désir de compétitivité et de légitimité qu'aux objectifs humanitaires ou de développement de l'ONU.

Le développement rapide des activités philanthropiques, des parrainages et du mécénat dans certains secteurs des milieux des affaires contribue aussi à la mode des partenariats. La philanthropie, cependant, s'inscrit dans un vaste programme. Les activités philanthropiques se développent souvent au moment où une société doit se plier à une réglementation plus stricte et/ou elle est critiquée pour un comportement peu social. Dans quelle mesure les partenariats ne sont-ils pas pour les grandes sociétés un moyen d'améliorer leur image auprès du public, que cette bonne réputation soit méritée ou non?

Du côté de l'ONU, les crises qui ont secoué à la fois l'aide au développement et les finances de l'Organisation ont, elles aussi, joué en faveur des partenariats. Dans les années 90, les restructurations et l'austérité budgétaire ont été de règle dans de nombreuses institutions des Nations Unies qui en sont venues à voir dans le secteur privé une source de financement susceptible de remplacer celle du secteur public. En pesant le pour et le contre des partenariats, il est important de se demander si les agences des Nations Unies ne réduisent leur ordre du jour qu'à un aspect financier. Et si c'est le cas, ne sont-elles pas en train de compromettre leurs valeurs, leurs principes et leurs programmes pour des raisons financières?

Cette analyse incite à penser qu'il ne faut pas voir simplement dans le partenariat une association pragmatique

Au moment où le phénomène des partenariats s'amplifie, il est utile de garder à l'esprit les tensions et les embûches dont ces derniers peuvent être la cause. Ils dissimulent effectivement de multiples intérêts et objectifs, dont certains peuvent être assez égocentriques et amener à s'interroger sur les avantages que chaque partenaire est censé tirer de l'association ainsi que sur l'apport des partenariats à un développement social et durable.

dans laquelle deux acteurs ou parties prenantes, ou plus, trouvent leur compte tout en travaillant dans un but commun. Le partenariat peut dissi-

muler des visées multiples, ce qui peut être à l'origine de divers problèmes. Dans la pratique, quatre types de problèmes se révèlent particulièrement préoccupants.

Premièrement, si de nombreux partenariats ont de louables objectifs, il n'est pas du tout certain que ces objectifs se réaliseront. Beaucoup dépendra de l'équilibre des forces dans le partenariat et du type d'interaction qui se produira lorsque les différents acteurs avanceront leurs objectifs.

Le Contrat mondial, par exemple, est officiellement un partenariat réunissant de multiples parties prenantes—institutions des Nations Unies, entreprises et organisations de la société civile—créé pour encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques dans les domaines de la protection de l'environnement, des droits de l'homme et des normes du travail. Mais il ressort clairement des déclarations faites par les participants à la conférence qui a lancé le Contrat mondial en juillet 2000 que les partenaires veulent des choses bien différentes. Les entreprises sont favorables aux méthodes douces: pas de règles imposées, contrôle minimal et octroi de dérogations à certaines sociétés pour leur permettre de suivre leur propre rythme. La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est ralliée à certaines ONG et aux organisations syndicales pour demander que les entreprises "payent le prix", réclamant ainsi des mesures plus sévères, y compris des contrôles indépendants, la présentation de rapports publics, une réaction plus rapide de la part des entreprises et des sanctions contre les sociétés membres en infraction. On verra laquelle de ces approches très différentes prévaudra.

Deuxièmement, les intérêts privés risquent d'exercer, au travers de partenariats, une influence excessive sur des organisations d'intérêt public. Si des

institutions comme des gouvernements ou des organismes des Nations Unies veulent défendre l'intérêt public, il faut qu'elles gardent une certaine distance par rapport au secteur privé. En effet, une organisation comme l'ONU est guidée dans son action, du moins dans une certaine mesure, par un ensemble de principes éthiques et se fixe pour but le développement pour tous, alors que les grandes sociétés sont surtout guidées par le profit et l'intérêt de leurs actionnaires. Des tensions et des conflits d'intérêts risquent donc d'apparaître lorsque des intérêts privés pèsent indûment sur la prise de décision d'organisations d'intérêt public.

Il est à craindre que cela ne se produise déjà dans certaines institutions des Nations Unies à cause de partenariats qui peuvent apporter à des entreprises une accessibilité et influence accrues. Un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) identifie les divers moyens employés par l'industrie du tabac pour tenter d'influencer l'organisation. Si une industrie aussi décriée que celle-ci a réussi à exercer une influence, il n'est pas difficile d'imaginer avec quelle facilité d'autres sociétés, disons de l'industrie pharmaceutique ou alimentaire, pourraient le faire.

Troisièmement, certains constatent avec inquiétude que l'ordre du jour des institutions des Nations Unies change à mesure que celles-ci se rapprochent des milieux des affaires et que les portes susceptibles de déboucher sur de légitimes enquêtes et analyses se ferment peu à peu. On le voit par exemple à propos de la réglementation des STN. Les analyses critiques des STN semblent être accueillies dans certaines institutions avec des froncements de sourcils.

L'autocensure semble en augmentation. On a déjà vu le cas de consultants engagés par une institution spécialisée, qui, invités à présenter leurs conclusions à une conférence, se

voyaient prier par les représentants de l'institution de ne pas évoquer telle ou telle section de leur rapport, critique à l'égard des STN. Dès lors qu'elles

Les entreprises sont favorables aux méthodes douces: pas de règles imposées, contrôle minimal et octroi de dérogations à certaines sociétés pour leur permettre de suivre leur propre rythme. La Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est ralliée à certaines ONG et aux organisations syndicales pour demander des mesures plus sévères, y compris des contrôles indépendants, la présentation de rapports publics, une réaction plus rapide de la part des entreprises et des sanctions contre les sociétés membres en infraction. On verra laquelle de ces approches très différentes prévaudra.

font de l'autocensure, les institutions des Nations Unies ont peu de chances de pouvoir plaider en toute indépendance la cause des droits de l'homme et du développement pour tous et de jouer pleinement leur rôle d'organismes spécialisés capables d'élever le niveau du débat sur les questions de développement et de favoriser la recherche d'approches novatrices.

Quatrièmement, certaines institutions des Nations Unies semblent faire preuve d'une certaine naïveté dans leur manière de conclure des partenariats,

partant de l'idée que presque toute relation constitue un partenariat et que toute société peut être un partenaire digne. Un vrai partenariat suppose non seulement que des parties ou acteurs différents se réunissent pour atteindre un but commun mais exige aussi respect mutuel, transparence, équilibre des forces et répartition équitable des avantages, des responsabilités et des risques. De plus, dans le contexte de l'ONU, la cause commune épousée devrait avoir une dimension sociale ou éthique. Par partenariats ONU-entreprises, il faudrait vraisemblablement entendre un type de relation spécifique visant, entre autre, à responsabiliser les entreprises et à les rendre plus comptables de leurs actes.

Les critères appliqués à la sélection des partenaires peuvent être plutôt ténus. En outre, bien que diverses composantes du système des Nations Unies aient récemment rédigé des directives sur les relations avec les entreprises ou soient en train de le faire, ces directives préviennent rarement des risques encourus. Les questions capitales de l'évaluation et du contrôle indépendant des partenariats ne retiennent guère l'attention non plus. Vu les problèmes réels ou potentiels et les conflits d'intérêts que les relations entre l'ONU et le monde des affaires peuvent susciter, il est important qu'elles soient examinées de plus près.

La hâte que mettent certaines institutions et certains fonctionnaires à enrôler les sociétés comme partenaires peut aussi nuire au respect des directives. En juillet 2000, le Secrétaire général de l'ONU a publié des directives officielles sur la coopération avec les milieux des affaires. On peut y lire notamment que "les entreprises qui sont complices de violations des droits de l'homme ... ne peuvent être choisies pour partenaires" et que "les entreprises privées doivent avoir fait la preuve de leur volonté d'observer les principes du Contrat [mondial] ou

même d'aller au-delà en les inscrivant dans leur pratique et leurs modes de fonctionnement". Pourtant, certaines institutions des Nations Unies semblent ignorer tant la lettre que l'esprit de ces dispositions. Les critères qu'elles appliquent au choix de leurs partenaires peuvent être très lâches. Dans d'autres domaines, les directives semblent plutôt vagues ou générales. Par exemple, celles qui ont trait à l'emploi du nom et de l'emblème des Nations Unies par des entreprises ont semé la confusion dans certains milieux des Nations Unies qui ne savent plus quand il faut autoriser leur utilisation.

Même si une institution avait pour politique de n'envisager comme partenaires possibles que des sociétés irréprochables tant sur le plan social que sur celui du respect de l'environnement et des droits de l'homme, il arrive souvent que leur parcours ne soient examinés avec suffisamment de profondeur. C'est ainsi que certains partenariats ont suscité la colère d'ONG bien conscientes des abus commis par les sociétés admises dans ces partenariats. La disparition du Global Sustainable Development Facility du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a suivi de près l'opposition d'ONG à l'admission de sociétés telles que Rio Tinto et Dow Chemical.

Le Contrat mondial ainsi que le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se sont attirés des critiques du même ordre pour s'être associés, au travers du Forum humanitaire commercial, à des sociétés telles que Shell et Nike, et Nestlé et Unocal. En s'impliquant dans l'Alliance mondiale pour la santé des communautés, qui comprend des sociétés minières comme BHP, Placer Dome, Rio Tinto et WMC, l'OMS pourrait subir le même sort. Toutes ces sociétés sont les cibles de campagnes d'ONG.

Il semblerait judicieux d'étudier plus attentivement le parcours de chaque société partenaire. On peut le faire de diverses manières. Certaines institutions pourraient suivre l'exemple du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et créer un bureau chargé de passer les sociétés au crible et d'examiner périodiquement leurs faits et gestes. Les organisations du système des Nations Unies pourraient aussi engager un large processus de consultation auprès d'ONG, de syndicats, de sociétés d'investissements éthiques et d'instituts de recherche connaissant la société en question. Une autre possibilité, qui éviterait le double emploi, serait

Un vrai partenariat suppose non seulement que des parties ou acteurs différents se réunissent pour atteindre un but commun mais exige aussi respect mutuel, transparence, équilibre des forces et répartition équitable des avantages, des responsabilités et des risques. Par partenariats ONU-entreprises, il faudrait vraisemblablement entendre un type de relation spécifique visant, entre autre, à responsabiliser les entreprises et à les rendre plus comptables de leurs actes.

de créer au sein de l'ONU une entité qui recueillerait les informations nécessaires, analogue peut-être au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales qui existait avant 1992.

Si les institutions des Nations Unies décident de persévérer sur la voie des

partenariats avec les STN, elles vont devoir opérer des choix difficiles. Vont-elles choisir, par exemple, de travailler avec "les bons éléments" ou de collaborer avec des sociétés dont la réputation est entachée mais qui affirment leur désir de changer? Et d'ailleurs—la question a son importance—peut-on faire confiance à ces dernières? Malheureusement, l'histoire des entreprises socialement responsables est jonchée de cas dans lesquels les entreprises cherchent à présenter une vitrine flatteuse et où la réalité est très en-deçà du discours.

On peut donc plaider pour que la confiance n'aille plus de soi mais se mérite. Les institutions des Nations Unies devront peut-être aussi décider si elles veulent être associées à une stratégie "de gestion de l'image" ou l'alliée d'un mouvement mondial qui exige des entreprises un changement plus profond de leur comportement social et environnemental. La voie de la "réglementation citoyenne", où les pressions des organisations de la société civile servent à réformer les pratiques des entreprises, peut être l'une des plus propres à inciter les entreprises à adopter un comportement social et environnemental responsable. Divers traits des partenariats ONU-entreprises semblent, cependant, aller à l'encontre d'une telle alliance car ils provoquent des tensions entre l'ONU et nombre d'ONG faisant partie de ce mouvement.

Cet article est une version abrégée d'un rapport présenté à un séminaire organisé par la Coalition Nord-Sud sur le thème "Partenariats pour le développement ou privatisation du système multilatéral?", qui s'est tenu à Oslo, Norvège, le 8 décembre 2000.

Peter Utting est chef de projet à l'UNRISD.

Les technologies de l'information et le développement social au Sénégal

Olivier Sagna

En matière de télécommunications et de technologies de l'information, le Sénégal a l'une des infrastructures les plus développées de l'Afrique subsaharienne. Son histoire moderne remonte à près de 150 ans, à 1859, lorsqu'a commencé la construction de la première ligne de télégraphe reliant la capitale aux centres commerciaux proches. Le réseau du télégraphe sénégalais s'est étendu et, quelques années plus tard, a été relié à l'Europe par un câble sous-marin allant de Saint-Louis (dans le nord-ouest du Sénégal) à l'Espagne. La télégraphie, qui favorisait le commerce et permettait à la métropole de tenir le territoire fermement en main, est devenue un élément essentiel de l'administration coloniale. Le rôle militaire des communications s'est renforcé avec l'introduction de la radio, qui s'est hissée au rang de "mass media" dans les années qui ont suivi la fondation de Radio Dakar en 1939.

Avant l'indépendance en 1960, la radio jouait un rôle assez similaire à celui d'Internet dans le monde d'aujourd'hui. L'écrasante majorité des programmes étaient produits hors d'Afrique et, par leur contenu, s'adressaient essentiellement aux Européens et à l'élite urbaine dakaroise. Puis, peu après l'indépendance, le Sénégal s'est efforcé d'employer la radio à des fins de développement plus générales. De même que des télécentres sont expérimentés ici et là aujourd'hui pour permettre l'accès à Internet aux populations défavorisées, de même les 145 postes d'écoute collective implantés dans tout le pays à partir du début des années 60 et tenus par des équipes de volontaires composées notamment d'instituteurs, d'infirmiers, d'animateurs ruraux et d'an-

ciens combattants, étaient conçus comme des "instruments d'animation et d'éducation des populations".

Alors que la radio devenait peu à peu un article de consommation courant, un nouveau bond technologique s'est opéré avec l'entrée en scène de la télévision en 1973. Il n'y eut longtemps qu'une seule chaîne de télévision, administrée par l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (ORTS). La télévision et la radio étaient toutes deux contrôlées étroitement par le gouvernement qui refusait d'autoriser la réception de chaînes ou de stations internationales ou la création de chaînes ou de stations nationales privées qui auraient été concurrentes du système officiel.

Tout cela s'est mis à changer à la fin des années 80. Les critiques de l'opposition politique se faisant de plus en plus vives, le gouvernement a commencé à envisager des mesures qui garantiraient une plus grande liberté d'expression sur les ondes. Les progrès ont été lents. A la fin des années 90, il y avait six stations de radio privées FM et la télévision par satellite élargissait la gamme de choix des téléspectateurs qui pouvaient y avoir accès. Les radios associatives, qui pourraient jouer un rôle important dans le développement, sont encore faibles, surtout parce que la question de leur statut légal n'a jamais été totalement réglée et qu'elles doivent demander l'autorisation d'émettre au cas par cas.

En revanche, les progrès réalisés dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile ont été remarquables. A la suite d'un plan d'urgence appliqué par le gouvernement en 1985, un système analogique de piètre qualité qui ne des-

servait que quelques régions en dehors des principales villes et bourgades du Sénégal, a été converti en un système entièrement numérique auquel ont accès toutes les principales communes rurales. En fait, le Sénégal est le pays d'Afrique qui a le plus grand nombre de lignes de téléphone publiques. Vingt-deux des 30 départements du pays sont reliés au réseau général par une liaison de transmission en fibre optique.

Au cours des dix dernières années, les "télécentres" ont énormément contribué à étendre l'accès aux services du téléphone au Sénégal. Cette expérience, très réussie à tous égards, a commencé en 1992, lorsque la Société nationale des télécommunications (SONATEL) a autorisé des particuliers à créer de petites entreprises et à exploiter l'accès au téléphone. La demande, jusque-là contenue, était si forte, et la concurrence entre exploitants privés si vive, que les revenus de la SONATEL provenant de cette source ont connu une croissance exponentielle et que le coût de l'unité de communication a baissé de 30 pour cent pour les usagers. En 1998, il y avait près de 6.800 télécentres privés et, fin 2000, leur nombre avait dépassé le cap des 10.000. Environ un millier d'entre eux sont équipés d'ordinateurs et certains ont aussi des modems qui permettent de se connecter à Internet.

Le premier raccordement à Internet a eu lieu au Sénégal en 1989, grâce aux efforts de l'Institut français de recherche pour le développement (ORSTOM) et à l'initiative séparée d'une ONG sénégalaise, Enda Tiers-Monde. A cette époque, Internet n'intéressait guère plus que quelques douzaines de personnes. Comme dans

de nombreuses autres régions du monde, la vraie percée dans l'utilisation d'Internet n'est survenue qu'en 1996, lorsque la SONATEL et la société américaine MCI ont signé un accord permettant des mises à jour techniques, donnant ainsi le coup d'envoi à l'ère commerciale d'Internet. En 2000, on comptait 13 prestataires de services Internet dans le pays et environ 8.500 abonnés inscrits. En outre, une douzaine de cybercafés au moins se sont ouverts à Dakar et d'autres ont été établis dans la plupart des grandes villes de province. Le fait que la SONATEL offre un taux forfaitaire unique d'accès à Internet dans tout le pays facilite énormément le développement de l'utilisation d'Internet hors de la capitale.

Ces dernières années, le marché des téléphones portables a lui aussi explosé. Lancé en 1994 par la SONATEL, le service de téléphonie mobile comptait 1.492 abonnés en 1996, environ 7.000 à la fin de 1997 et près de 100.000 à la fin de 1999. On ne sait pas très bien à quoi attribuer ce bond phénoménal dans l'emploi des téléphones portables, d'autant que les conversations à partir d'un portable coûtent environ 20 fois plus cher que les communications passant par les lignes fixes. Qui compose la clientèle de ce service? Quelles sont les chances de voir les téléphones mobiles remplacer les lignes fixes, ce qui permettrait de ne plus investir dans celles-ci? Tant les aspects économiques que le phénomène social que représente cette étonnante conversion méritent qu'on s'y attarde.

Questions de développement

Il est indispensable de comprendre les nouvelles utilisations des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour répondre à une plus vaste et importante question: Quelles conséquences faut-il tirer pour le développement du rôle accru joué par les télécommunications,

Internet et les médias non publics dans la société sénégalaise? Le Sénégal est un pays à faible revenu, qui se débat pour sortir d'une profonde crise économique. Dans les villes, le chômage déclaré se situe aux alentours de 29 pour cent. Un tiers de la population est pauvre ou très pauvre. En quoi les TIC peuvent-elles offrir—ou offrent-elles déjà—de nouvelles chances de vivre mieux?

Il est indéniable que les nouvelles TIC répondent à des besoins tout à fait élémentaires des migrants qui ont été forcés de quitter les campagnes—et souvent leur pays—pour chercher un travail. Beaucoup sont analphabètes et ils n'ont pas tardé à faire un usage imaginaire de techniques qui permettent de ne plus avoir à écrire et à lire de messages. Il y a quelques années, les magnétophones et les cassettes vidéo sont devenus d'importants moyens de maintenir des liens étroits avec la famille et les amis. Aujourd'hui, avec le prix des communications téléphoniques en baisse, les Sénégalais de l'étranger peuvent plus facilement appeler leurs proches restés au Sénégal, et certaines communautés émigrées ont même commencé à se servir de la téléphonie par Internet. Des applications techniques moins dernier cri telles que les télécopies jouent aussi un rôle fondamental dans la gestion des finances du ménage et facilitent les versements de fonds par des systèmes financiers parallèles.

Il est incontestable aussi que les TIC peuvent très bien améliorer la qualité de l'éducation. Mais là surgissent plusieurs difficultés. Depuis 1997–1998, par exemple, le programme WorLD (Réseau mondial pour le développement) de la Banque mondiale a pourvu en équipement et en logiciel informatiques 40 établissements scolaires sénégalais. Il a également assuré la formation d'instructeurs, tandis que le gouvernement a pris à sa charge le coût de l'abonnement à

Internet, des communications, de l'entretien des ordinateurs et les salaires du personnel responsable de la coordination du projet.

Malgré son intérêt et son importance, ce projet s'est attiré plusieurs critiques. La première n'est autre que la dimension modeste du projet par rapport à l'ampleur des besoins. Deuxièmement, les établissements d'enseignement public, dont le budget est déjà insuffisant pour leur fonctionnement normal, ont eu de la peine à couvrir le coût relativement élevé de la connectivité à Internet et de l'entretien du matériel. Cette dépense s'est répercutée dans une certaine mesure sur les familles des élèves qui ont vu augmenter les frais d'inscription. Des négociations sont en cours avec la SONATEL pour obtenir que la société prenne à sa charge une partie des frais de télécommunications. Mais on n'a trouvé aucune solution au problème de la réparation et du remplacement du matériel qui devient rapidement inutilisable ou obsolète.

Le problème du coût est également au centre des projets visant à étendre les programmes d'enseignement à distance au Sénégal. Ce type d'enseignement coûte cher. Outre le coût des communications, il faut avoir accès à du matériel importé et à des services techniques et les élèves doivent savoir manier assez bien l'ordinateur pour participer à un enseignement en ligne. Le danger de voir ces systèmes exclure les couches défavorisées de la population nationale est donc réel.

On pourrait en dire de même de l'intégration des TIC dans les stratégies des petites entreprises. Les entreprises du pays sont de plus en plus conscientes de l'importance des nouvelles technologies. Les grandes entreprises sont généralement informatisées. Quant aux petites et moyennes entreprises, elles tentent de s'équiper aussi. Mais la grande majorité d'entre elles

ne sont pas encore connectées à Internet et beaucoup d'entreprises qui ont investi dans des ordinateurs n'ont pas accès à l'assistance technique nécessaire à leur entretien. De plus, le manque de formation crée de sérieux obstacles. C'est le cas non seulement dans le secteur privé, mais aussi dans les ministères du gouvernement où une partie du personnel dispose maintenant d'ordinateurs.

TIC et démocratisation

Les TIC ont joué un rôle de premier plan dans la démocratisation des années 90. Bien que la radio et la télévision publiques aient été lentes à accorder du temps d'antenne aux partis d'opposition pour leur permettre d'exposer leurs points de vue, le développement des radios privées FM a contribué à corriger ce déséquilibre. En fait, pendant les élections présidentielles de février 2000 qui, pour la première fois en 40 ans, ont été gagnées par l'opposition, les principales radios privées ont envoyé en reportage dans tout le pays des centaines de correspondants équipés de téléphones portables. Pour ne pas être en reste, les Sénégalais de l'étranger ont organisé des groupes de discussion sur Internet où les grandes questions ont été débattues. Le Ministère de l'Intérieur a rendu accessible le fichier électoral sur son site Internet. Et le jour de l'élection, les bureaux de vote ayant diffusé quasi instantanément le nombre des voix obtenues par chacun des candidats, les Sénégalais connaissaient les résultats—officiels—du vote deux heures après la clôture du scrutin.

Questions générales de gouvernance

Pour que les TIC soient abordables et ainsi accessibles à une population de plus en plus large, le Sénégal doit s'attaquer à des questions fondamentales de réglementation publique et de gouvernance d'entreprise. Pendant de nombreuses années, la SONATEL a été une espèce d'oiseau rare dans une

grande partie de l'Afrique: une société publique de téléphone bien gérée, peu endettée, assurant une infrastructure et des services de qualité et enregistrant des bénéfices importants. Après plusieurs années de débat sur le bien-fondé de la privatisation et de la libéralisation (débat limité essentiellement aux décideurs politiques, aux techniciens, aux chefs d'entreprise du secteur privé et aux bailleurs de fonds), 42 pour cent de la SONATEL ont été vendus en 1997 à France Télécom, le reste des actions se répartissant entre le gouvernement du Sénégal (environ 24 pour cent), les petits investisseurs (environ 23 pour cent) et les employés (environ 10 pour cent).

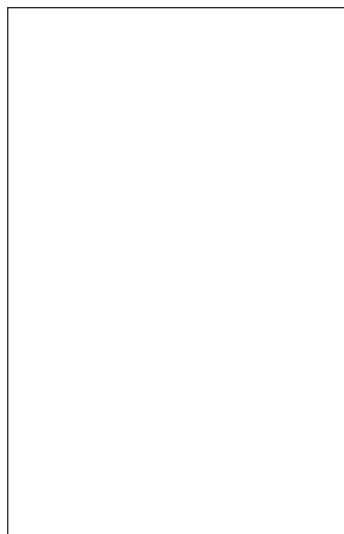
Le résultat le plus évident de cette "privatisation" a été de remplacer un monopole national par un monopole détenu essentiellement par France Télécom. Il ne s'agit nullement d'une libéralisation du marché des télécommunications. L'accord a privé le gouvernement sénégalais d'une importante source de revenus: France Télécom a payé 90 milliards de francs CFA (129,1 millions de dollars au taux de change actuel) une société qui, les deux premières années seulement, a rapporté à son nouvel acquéreur plus de 31 milliards de francs CFA (44,5 millions de dollars) de dividendes. Et les actionnaires gardent jusqu'en 2006 un monopole sur le segment le plus lucratif des télécommunications: les communications mobiles internationales.

Dans ces circonstances, il est extrêmement important que le secteur des télécommunications fasse l'objet d'une réglementation publique sévère et appliquée. Pourtant, le projet de créer une Commission de réglementation ne s'est pas concrétisé. On a la fâcheuse tendance aujourd'hui à s'intéresser beaucoup plus aux "consommateurs" individuels et à leur pouvoir d'achat qu'aux citoyens sénégalais et à leurs droits.

En fait, l'absence de débat national véritable au moment de la privatisation de la SONATEL est une bonne illustration de la marginalisation qui frappe les milieux intellectuels, les syndicats et les citoyens lorsqu'il s'agit de définir et de mettre en œuvre des politiques en matière de TIC. Un public peu informé des différentes options politiques qui s'offrent s'en remet plus volontiers à des technocrates et à des spécialistes. Mais les conséquences des TIC pour le développement sont trop importantes pour que les seuls experts techniques aient leur mot à dire. Il semble évident que la recherche en matière de sciences sociales a un rôle crucial à jouer dans la création de conditions propres à permettre des choix politiques éclairés.

Cet article est extrait d'un document de synthèse rédigé pour le projet de l'UNRISD consacré aux **Technologies de l'information et développement social au Sénégal**. Le document est paru en français dans la série des documents du programme Technologie et société (No.1). Il est possible de le télécharger sur le site Internet de l'UNRISD: <http://www.unrisd.org/infotech/index.htm>

Olivier Sagna est maître-assistant à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.



Expansion agricole et déboisement des forêts tropicales: Pauvreté, commerce international et occupation des sols

Solon L. Barraclough
et Krishna B. Ghimire

Table des matières: Introduction: Les déterminants sociaux du déboisement: *Un problème complexe; Les questions qui ont orienté la recherche; Les pays étudiés* • L'étendue du recul des forêts tropicales et de l'expansion agricole dans les pays en développement: *Les changements récents survenus dans l'occupation des sols; Le déboisement des forêts tropicales et l'expansion agricole dans les pays étudiés; Les politiques publiques, cause du déboisement au Brésil; Le déboisement et l'expansion agricole au Guatemala; La Chine; La Malaisie; Le Cameroun* • Connexions avec le commerce international: *Le Brésil; Le Guatemala; La Chine; La Malaisie; Le Cameroun; Connexions diverses et évolution de la situation* • Vers une exploitation plus viable des ressources agricoles et sylvicoles des zones tropicales: *Causes et conséquences du déboisement des forêts tropicales dans les pays étudiés; Problèmes et perspectives au niveau local; Le rôle crucial des politiques et institutions nationales; Les réformes internationales*

Solon Barraclough est consultant et Krishna Ghimire, chef de projet à l'UNRISD.

Agricultural Expansion and Tropical Deforestation est copublié avec le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Earthscan. Broché, ISBN 1-85383-665-6, 150 pages, 2000, £14,95. Relié, ISBN 1-85383-666-4, 150 pages, 2000, £40.

Les commandes sont à adresser à: Earthscan Publications Ltd., 120 Pentonville Road, Londres N1 9JN, Royaume-Uni; téléphone (+44 020) 72780433; fax (+44 020) 72781142; courrier électronique: earthinfo@earthscan.co.uk; site Internet: <http://www.earthscan.co.uk>.



Politique sylvicole et politique aux Philippines: La dynamique d'une préservation participative

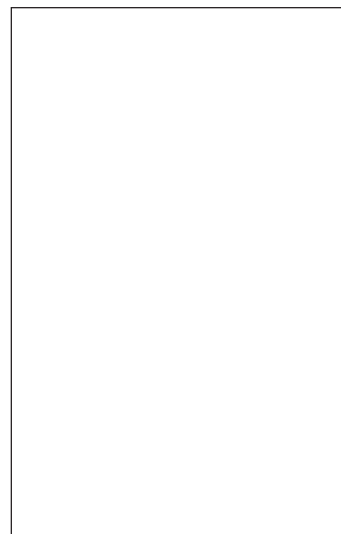
publié sous la direction
de Peter Utting

Table des matières: Vers une préservation participative: Introduction—*Peter Utting* • Politique sylvicole et politique nationale—*Marites Dañguilan Vitug* • Evolution du rôle du gouvernement dans la préservation des forêts—*Ben S. Malayang III* • Influence des ONG sur la politique de l'environnement—*Marvic M.F.F. Leonen* • Rôle des acteurs locaux dans la préservation des forêts—*Howie G. Severino* • La sylviculture communautaire: Déterminants sociaux et politiques du succès—*Benjamin C. Bagadion, Jr.* • Repenser la participation et l'autonomisation dans les régions de montagne—*Antonio P. Contreras* • Chances et écueils d'une préservation participative: Vue d'ensemble—*Peter Utting*

Peter Utting est chef de projet à l'UNRISD.

Forest Policy and Politics in the Philippines est copublié avec Ateneo de Manila University Press. Broché, ISBN 971-550-348-9, 237 pages, 2000, s'adresser à l'éditeur pour en connaître le prix.

Les commandes sont à adresser à: Ateneo de Manila University Press, Bellarmine Hall, Katipunan Avenue, Loyola Heights, Quezon City, P.O. Box 154, 1099 Manila, Philippines; téléphone (632) 4265984; fax (63 2) 4265909.



Mains visibles: Assumer la responsabilité du développement social

Table des matières: Une mondialisation à masque humain • Qui paie? Le financement du développement social • Fragiles démocraties • Une nouvelle mission pour le secteur public • Les entreprises appelées à rendre des comptes • Sociétés civiles • Le droit au développement pour les femmes • Pour un développement durable

Equipe éditoriale: Ce rapport a été préparé par Peter Utting (coordinateur du projet); Cynthia Hewitt de Alcántara; Yusuf Bangura; Thandika Mkandawire; Shahra Razavi; Peter Utting et David Westendorff (coordinateurs d'un chapitre); et Peter Stalker et Cynthia Hewitt de Alcántara (éditeurs principaux).

Visible Hands, broché, ISBN 92-9085-032-9, 173 pages, 2000, £20.

Les commandes sont à adresser à: Earthscan Publications Ltd., 120 Pentonville Road, Londres N1 9JN, Royaume-Uni; téléphone (+44 020) 72780433; fax (+44 020) 72781142; courrier électronique: earthinfo@earthscan.co.uk; site Internet: <http://www.earthscan.co.uk>.

Les versions française et espagnole de cet ouvrage paraîtront au printemps 2001.

* Documents de programme

Entre décembre 1987 et avril 2000, les documents de travail de l'UNRISD ont été publiés sous la forme de Discussion Papers. Au début de l'an 2000, les Discussion Papers—ces publications vertes bien connues!—ont été remplacées par cinq nouvelles séries de “documents de programme”, qui correspondent à la réorganisation des recherches de l'Institut en cinq programmes. Une sixième est prévue pour les documents traitant des préoccupations constantes de l'UNRISD. Ces nouvelles publications devraient faciliter la diffusion auprès des publics spécifiques et resserrer les liens avec les universitaires qui constituent le lectorat traditionnel de l'Institut. **UNRISD 2000+ A Vision for the Future of the Institute**, qui expose les nouveaux champs de recherche par rapport à la fois aux travaux passés de l'UNRISD et de l'utilité qu'ils pourraient présenter à l'avenir pour les Nations Unies et les milieux internationaux de la recherche, est paru. On peut se le procurer gratuitement en s'adressant à l'UNRISD.

* Documents du programme Société civile et mouvements sociaux

- PP CSSM 2 **Civil Society Organizations and Service Provision**, *Andrew Clayton, Peter Oakley et John Taylor*, octobre 2000
- PP CCSM 3 **Social Movements, Activism and Social Development in the Middle East**, *Asef Bayat*, novembre 2000

* \$5 par copie pour les lecteurs du Nord; \$2.50 par copie pour les lecteurs du Sud. ■ Gratuit.

* Document du programme Politique sociale et développement

- PP SPD 4 **AIDS in the Context of Development**, *Joseph Collins et Bill Rau*, décembre 2000

* Document du programme Technologie et société

- PP TS 1 **Les technologies de l'information et de la communication et le développement social au Sénégal: Un état des lieux**, *Olivier Sagna*, janvier 2001

* Document spécial sur les questions de genre

- OPB 13 **Leaving the Rice Fields, But Not the Countryside: Gender, Livelihood Diversification and Pro-Poor Growth in Rural Viet Nam**, *Naila Kabeer et Tran Thi Van Anh*, septembre 2000

■ Compte rendu de conférence

- **What Choices Do Democracies Have in Globalizing Economies? Technocratic Policy Making and Democratization**, rapport de la Conférence internationale de l'UNRISD, Genève, 27–28 avril 2000

COMMENT COMMANDER LES PUBLICATIONS DE L'UNRISD

Pour commander des copublications: S'adresser à l'éditeur.

Pour commander des publications maison: S'adresser au Centre de référence de l'UNRISD, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse; tél (41 22) 9173020; fax (41 22) 9170650; courrier électronique info@unrisd.org; Web <http://www.unrisd.org> (cliquer sur Publications/Catalogue des publications).

Modalités de paiement pour les publications maison: Par un chèque libellé en dollars EU et tiré sur une banque américaine ou par un virement bancaire en dollars EU ou d'un montant équivalent en francs suisses.

Nous n'acceptons malheureusement pas les paiements par carte de crédit.

La politique sociale dans un contexte de développement

23–24 septembre 2000, Tammsvik, Suède

Cette conférence de deux jours a porté sur le sens et le rôle de la politique sociale dans les processus de développement actuels. Organisée par l'UNRISD en collaboration avec le Centre international Olof Palme, ce fut la première activité du projet de l'Institut sur la **Politique sociale dans un contexte de développement**. Elle a réuni plus de 40 participants, qui représentaient des établissements universitaires et des instituts de recherche, des organisations nationales et internationales.

Eintégration de l'“économique” et du “social”

L'un des débats les plus passionnants de la conférence a gravité autour du sens de la politique sociale et de ce qu'il advient lorsqu'on tente de la séparer de la politique économique. Plusieurs orateurs ont contesté l'idée qu'il y ait une “sphère économique” objectivement définissable et distincte des autres sphères de la vie. En fait, le marché ne peut se délimiter que par rapport aux droits et aux obligations de ceux qui y participent. Et ces droits et obligations sont à leur tour les produits de diverses décisions politiques (explicites ou implicites) et non d'une quelconque loi “scientifique” de l'économie. Ils ont fait observer en outre que l'expression de “politique économique” est employée très souvent comme raccourci d'une politique dont le soubassement—un réseau de droits et d'obligations—est relativement incontesté ou qui, de l'avis de certains, ne devrait pas être contesté. Ainsi, admettre la dichotomie revient à entériner le maintien de la situation en l'état.

Le débat sur ces questions n'est pas nouveau. L'intérêt du débat actuel tient dans une large mesure à la récente remise en question du consensus néolibéral, qui coïncide avec une apparente redécouverte du “social” par les institutions financières internationales (IFI). Certains participants, pourtant, n'ont pas manqué de faire observer que cette revalorisation du social présente de nombreux aspects probléma-

tiques. Elle se produit surtout au micro-niveau et dans des conditions compatibles avec la pensée micro-économique néo-classique. Au macro-niveau, les questions sociales restent encore très secondaires: on commence par définir des politiques macro-économiques “saines” puis on prend des mesures de fortune pour obtenir des résultats sociaux acceptables.

Etant donné cette situation, “le meilleur moyen de poursuivre une politique sociale” est peut-être, pour reprendre les termes d'un orateur, “de corriger les éléments déformés des politiques économiques”. Depuis 20 ans, la politique macro-économique s'attache à réduire fortement l'ensemble des dépenses publiques et la masse monétaire pour limiter les déficits et contenir l'inflation. Les politiques préconisées par les IFI pour atteindre cet objectif dans la plupart des pays en développement et des économies en transition ont ralenti la croissance, abouti à des inégalités considérables et à la polarisation sociale à l'intérieur des pays et entre eux ainsi qu'à la réduction du rôle et de la capacité de l'Etat.

A la lumière de cet échec, il est nécessaire de soulever des questions de fond sur la politique macro-économique et de contester certaines des composantes essentielles d'une politique orthodoxe de stabilisation. Par exemple, qu'est-ce qui constitue une politique macro-économique “saine”? Qu'est-ce qu'un déficit budgétaire tolérable? Même les évaluations du Fonds monétaire international indiquent que les critères adoptés pour la réduction des déficits budgétaires ont été beaucoup trop restrictifs. A partir de quel taux l'inflation est-elle coûteuse au pays? Là encore, le débat suit son cours mais la recherche montre que des taux d'inflation inférieurs à 40 pour cent ne sont pas nuisibles pour l'économie sur le plan de la production. Dans quelles conditions la libéralisation extérieure peut-elle fonctionner? Et surtout que faut-il faire quand ces conditions ne sont pas réunies? Pour s'attaquer aux

problèmes de la pauvreté et des inégalités qui se creusent, il importe de dégager clairement les conséquences que peuvent avoir des décisions macro-économiques aussi importantes sur la distribution des richesses.

Emploi et politique sociale

L'expérience des pays qui se sont industrialisés tardivement est particulièrement pertinente ici parce qu'elle fournit un argument de poids en faveur d'une remise à plat de la politique sociale. L'Etat devait jouer un rôle beaucoup plus actif dans ces pays que dans ceux qui avaient connu l'industrialisation plus tôt, et s'attacher davantage à encourager le plein emploi et la sécurité de l'emploi. C'est ainsi que certains de ces pays ont été les pionniers de l'Etat-providence de l'Europe moderne. D'autres, en Asie surtout, ont défini toute leur politique de l'emploi à partir des encouragements de l'Etat au secteur industriel. Les exposés consacrés aux pays d'Europe et d'Asie qui se sont industrialisés tardivement ont permis d'approfondir les thèmes de l'emploi et de la politique sociale.

Les exposés qui ont traité de l'Asie de l'Est ont mis en doute le fait que la région ait été une “zone exempte de politique sociale”. Un tel argument repose sur l'idée fautive selon laquelle ces pays ne prenaient pas beaucoup de politiques sociales parce qu'ils n'avaient pas beaucoup de problèmes sociaux. En fait, la paix sociale en Asie de l'Est est relativement récente et c'est parce que diverses politiques sociales, implicites et explicites, ont été prises qu'elle existe aujourd'hui. Le modèle de l'Etat-providence de l'Asie de l'Est était tributaire de taux de croissance élevés et du plein emploi. En période de crise, en 1997–1998 par exemple, le système était incapable de garantir une protection suffisante. Pourtant, dans des pays comme la Corée du Sud, la réaction politique à la crise a été dans l'ensemble positive. La démocratisation politique a stimulé la recherche d'une couverture sociale plus universelle, comme en témoigne le programme assu-

rance chômage (Employment Insurance Programme) et l'élargissement du programme national des retraites (National Pension Programme).

Les participants ont souligné la nécessité de s'opposer énergiquement au postulat implicite dans les politiques actuelles des institutions financières internationales— à savoir qu'en encourageant l'industrialisation et le plein emploi, le secteur public poursuit des objectifs obsolètes et dépassés. Si, par le passé, ces préoccupations faisaient partie intégrante de la réflexion sur le développement économique, elles sont maintenant reléguées à la périphérie. La création d'emplois et la protection sociale se réduisent maintenant à des filets de sécurité et à des programmes pour les petites entreprises et le secteur informel. À leur tour, ces programmes aboutissent à des exemptions fiscales générales et à des dérogations aux lois sur l'environnement et au code du travail, ce qui nuit gravement à l'ordre du jour de la politique sociale. De plus, la démarche même manque de cette vision stratégique qui peut aider des entreprises à devenir plus productives et à poursuivre de larges objectifs d'emploi.

Mondialisation et privatisation de la prévoyance sociale

Les changements importants qui sont survenus en macro-économie se sont accompagnés d'un changement de cap au niveau mondial: l'heure était désormais à la sélectivité en politique sociale et au "multistratisme" dans les modes de fourniture de la protection sociale. Si, par sélectivité, on entend le fait de limiter l'assistance à une population strictement définie, le multistratisme désigne une protection sociale partiellement privatisée, dans laquelle l'État ne joue plus qu'un rôle réduit. Cette protection repose donc de plus en plus sur la prévoyance privée et l'aide des collectivités ou disons plutôt que ces sources sont d'autant plus nécessaires qu'il faut bien combler le vide laissé par des prestations publiques en baisse.

L'un des domaines les plus importants et les plus controversés de la réforme de la

politique sociale, tant en ce qui concerne la fiscalité que le bien-être des citoyens, est celui de la réforme des pensions ou des retraites. Seulement en Amérique latine, dix pays ont adopté une réforme de leur système de retraite au cours des dix dernières années. Dans beaucoup de ces pays, les réformateurs néolibéraux ont opté pour la privatisation des retraites bien qu'ils aient eu le choix entre de nombreuses formules. Les partisans de la privatisation ont fait valoir que cette option était supérieure à bien des égards à toutes les autres: augmentation du nombre d'assurés, concurrence, coûts d'administration moins élevés et effets bénéfiques sur les marchés des capitaux, l'épargne nationale et les investissements. Mais il n'en a rien été. L'exposé relatif à l'Amérique latine a montré à quel point les réalités du continent étaient éloignées des prédictions néolibérales, démonstration éclatante de la façon dont de fausses perceptions peuvent être à l'origine de décisions politiques d'une importance capitale.

La privatisation des services sociaux et des assurances sociales de base est contraire à la redistribution et à l'équité. Pourtant, comme l'ont montré les exposés sur la réforme des soins de santé, la redistribution a été au centre du projet d'édification nationale dans de très nombreux pays. Dans les premières années de l'indépendance, par exemple, le système public de soins de santé en Afrique subsaharienne a tenu une place importante dans la construction de "la nation" et a contribué de manière décisive à inculquer le sens de la citoyenneté.

Il ressort des expériences à la fois européennes et extra-européennes qu'une bonne redistribution doit nécessairement avoir la faveur de la classe moyenne: l'équité sociale, assortie d'une prévoyance sociale élevée et accessible à tous, se défend et se maintient lorsque ces services sont à la disposition de tous les citoyens— et pas seulement des pauvres—et que tous les payent et les utilisent. L'accent mis actuellement sur le ciblage et la privatisation va exactement dans le sens contraire, rendant de ce fait la solidarité plus difficile.

Mondialisation et politique sociale

La mondialisation néolibérale engendre un certain nombre de problèmes bien connus. Elle entraîne la marginalisation des économies pauvres et des couches sociales faibles des économies fortes. À quelques exceptions près, elle a eu pour effet de creuser les *inégalités* de revenus tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, de sorte qu'il est plus difficile de réduire la pauvreté. Elle accroît l'*instabilité* de la plupart des économies (les crises bancaires, financières et monétaires se faisant plus fréquentes), leur *vulnérabilité* aux chocs extérieurs (effet de la "contagion" se propageant entre économies étroitement imbriquées) et le risque de *récessions mondiales à répétition*. En conséquence, une exposition toujours plus grande aux forces économiques mondiales demande le développement de mécanismes d'assurance sociale adéquats. Mais la concurrence que crée la mondialisation rend cette tâche extrêmement difficile.

Certains participants ont relevé que les solutions n'étaient pas faciles à trouver au niveau national. Il faut donc des accords internationaux qui établissent des normes sociales minimales, valables dans le monde entier. D'autres, en revanche, ont souligné que le champ de manœuvre politique au niveau national était plus large qu'on ne l'admettait généralement. Si la mondialisation limite les choix, elle ne les exclut pas totalement. De plus, les accords internationaux, bien qu'à l'évidence nécessaires, ne sont pas exempts de difficultés non plus. Il n'y a pas de consensus international sur ce qu'il convient de faire pour donner à la mondialisation un tour plus social et plus équitable. Et les institutions qu'il faudrait pour la contrôler restent encore à mettre en place.

Cette conférence a été financée par l'Agence suédoise d'aide au développement international (Sida). D'autres informations paraîtront à ce sujet dans un numéro des *Nouvelles des conférences de l'UNRISD* qui sortira début 2001.

La question agraire au Zimbabwe

5 octobre 2000, Genève

Sam Moyo, directeur de l'Institut régional d'études politiques d'Afrique australe sis à Harare, a présenté devant l'UNRISD un exposé sur la réforme agraire au Zimbabwe. Le personnel de l'UNRISD et d'autres chercheurs étaient présents, ainsi que des représentants des missions permanentes du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies à Genève.

M. Moyo a commencé par mettre en évidence l'inégalité des structures de la propriété foncière pendant l'ère coloniale: 5.000 à 6.000 grandes exploitations vouées à l'agriculture commerciale et détenues pour la plupart par la minorité blanche, occupaient les meilleures terres agricoles (46 pour cent du total) tandis que 700.000 petits exploitants se partageaient les terres arables de moindre qualité (49 pour cent du total). Selon M. Moyo, les périodes de conflit politique et économique qui se sont succédées au Zimbabwe depuis l'accession à l'indépendance il y a 20 ans ont eu souvent pour origine cette inégalité historique et raciale de la structure de la propriété foncière et de l'accès aux ressources de la terre.

La réforme agraire qui a été entreprise au Zimbabwe après l'indépendance ne reposait pas sur la restitution légale des terres aux particuliers ou aux collectivités qui en avaient été expropriés pendant l'ère coloniale. En fait, pour protéger les exportations de cultures commerciales et conserver les investissements étrangers dans ce secteur de l'agriculture, l'accord de Lancaster House, conclu en 1980 entre le Royaume-Uni et le nouveau gouvernement du Zimbabwe indépendant, garantissait le maintien du mode existant d'occupation des terres. Bien qu'en principe il fût admis que l'Etat pouvait acquérir des terres pour les redistribuer, ces achats devaient se faire au prix du marché, en devises et avec l'accord des deux parties—l'acheteur et le vendeur. Les propriétaires terriens gardaient un pouvoir énorme puisqu'ils avaient celui de déter-

miner la quantité, la qualité, la localisation et le prix des terres qu'ils acceptaient de vendre. Les terres ainsi acquises étaient souvent de qualité médiocre et éparpillées. L'infrastructure et le prolongement des réseaux destinés à desservir ces nouveaux exploitants revenaient cher et étaient donc rarement pris en charge par le gouvernement. Seuls 3,5 millions d'hectares de terres ont été acquis aux conditions du marché et redistribués.

S'il s'est prêté au jeu du marché entre 1980 et 1990, le gouvernement du Zimbabwe a aussi tenté d'acquérir des terres par la contrainte. A l'échéance de l'accord de Lancaster House en 1990, le Président Robert Mugabe a lancé une campagne en faveur d'une réforme agraire plus radicale. En 1992, le gouvernement a fait adopter la loi sur l'acquisition des terres (*Land Acquisition Act*) qui autorisait l'Etat à exproprier sans avoir à indemniser la partie expropriée en devises étrangères. Cette loi visait à faire passer cinq autres millions d'hectares entre les mains de petits exploitants noirs et à ôter tout caractère racial aux grandes exploitations d'agriculture commerciale. Cependant, les faibles tentatives faites par le gouvernement pour acquérir des terres par la contrainte se sont heurtées à des obstacles d'ordre juridique, administratif et financier, ainsi qu'à une résistance politique. Au début de l'an 2000, on était loin de l'objectif initialement fixé.

Exaspérés par la lenteur avec laquelle progressaient les acquisitions de terre et la réinstallation des familles, que l'Etat se plât aux lois du marché ou usât de la contrainte et inquiets de la montée du chômage, les demandes de redistribution des terres se sont faites plus pressantes de la part des pauvres. Les occupations de terres, phénomène qui est apparu dans les années 80, se sont multipliées à partir de 1997 dans le but explicite d'enlever la terre aux agriculteurs blancs pour la redistribuer aux paysans sans terre et aux anciens combattants. A un certain mo-

ment, elles ont, selon M. Moyo, échappé à tout contrôle et ceux qui les avaient organisées ont été dépassés par les violences qui ont éclaté au moment des élections au Zimbabwe.

M. Moyo a taxé de "cyniques" les articles qui ont à la fois sous-estimé l'importance historique des occupations de terre dans la politique de la réforme agraire et minimisé l'impulsion donnée par les anciens combattants et les paysans à ce mouvement. Les auteurs de ces articles ont trop insisté sur le rôle joué par l'armée et le gouvernement dans ces occupations qui, à leur avis, n'avaient rien de spontané ou servaient d'arguments électoraux. En fait, les campagnes étant favorables à l'expropriation leur apparaissant comme la réparation d'injustices passées, certains anciens combattants et éléments du parti au pouvoir ont exploité ce sentiment d'injustice et la faveur populaire. Car, selon M. Moyo, on n'a pas analysé avec assez de rigueur le fait que les ouvriers agricoles et les collectivités locales se soient ralliés aux occupants pour accroître leurs chances de réinstallation, de même d'ailleurs que des candidats à la réinstallation inscrits sur les listes d'attente et jusqu'à des ouvriers citadins et des électeurs de la classe moyenne favorables à l'opposition. A ses yeux, la puissance de ce mouvement en faveur de la réforme agraire—révélateur de la colère qu'inspirent encore les injustices et privations du passé—a été sous-estimée.

M. Moyo est d'avis que, grâce à ces occupations, il est désormais possible d'élaborer de nouvelles règles pour l'acquisition de terres. Elles ont attiré l'attention de l'Etat, des propriétaires fonciers, des experts et des donateurs étrangers sur la nécessité de prendre des mesures concrètes pour redistribuer plus largement la terre.

Hella Dietz et **Minna Major Wright**, anciennes assistantes de recherche à l'UNRISD, ont contribué à la rédaction de cet article.

Pour une responsabilisation sociale des entreprises dans les pays en développement

23–24 octobre 2000, Genève

Nombreuses sont les grandes sociétés qui prétendent aujourd'hui améliorer leur comportement environnemental et social en prenant volontairement des initiatives telles que codes de conduite, systèmes de certification et communication de rapports sur l'environnement, audits sociaux, mesures pour un commerce équitable et programmes d'investissements sociaux. Dans quelle mesure les initiatives volontaires peuvent-elles améliorer le comportement social et environnemental des grandes entreprises et quel rôle jouent-elles dans les pays en développement où les entreprises ne sont pas soumises aux mêmes pressions et ne voient pas s'ouvrir les mêmes créneaux encourageant un comportement responsable de la part des entreprises que dans les pays riches et industrialisés? Ces questions font l'objet d'un large débat. Dans le cadre de son projet **Les entreprises responsables d'un développement durable**, l'UNRISD a organisé un atelier de deux jours pour les examiner. Les 30 personnes qui y participaient étaient des représentants d'entreprises et d'associations patronales, de syndicats, d'ONG et d'institutions des Nations Unies, des universitaires et des chercheurs.

STN et régulation internationale

La première séance de l'atelier a été consacrée à l'un des thèmes du développement économique les plus controversés qui soient: la réglementation des sociétés internationales. Dans son exposé, M. E.V.K. FitzGerald a expliqué que la mise en place d'un cadre réglementaire multilatéral a été lente et bancale. Si certaines dispositions prises dans les domaines des investissements, de la fiscalité et de la concurrence renforcent les droits des sociétés transnationales (STN), aucune tentative n'a été faite pour développer un cadre équilibrant les droits à la propriété avec des obligations envers l'emploi et l'environnement. Il faudrait, selon M. FitzGerald, un "con-

trat social mondial" plus équilibré, eu égard en particulier au caractère limité tant des démarches volontaires que des régimes réglementaires fondés exclusivement sur le droit national.

Si les participants ont admis que les progrès avaient été lents, ils ont recensé certaines avancées de la réglementation internationale. Les STN, par exemple, sont déjà reconnues dans une certaine mesure par le droit international. On le voit bien dans le domaine de la corruption, où les traités internationaux définissent certaines obligations aux sociétés. Il existe aussi dans le droit international coutumier des normes relatives aux droits de l'homme, par exemple, et des codes de conduite intergouvernementaux sur certains produits.

Codes de conduite et certification

Les deux séances suivantes ont porté sur les codes de conduite et les systèmes de certification et sur l'efficacité en matière de responsabilisation sociale. Rhys Jenkins a recensé les forces et acteurs qui militent le plus en faveur de l'adoption de codes de conduite. Il a en particulier mis en évidence le rôle des actionnaires, des ONG et des syndicats. Il a aussi démontré les tentatives faites par de grandes sociétés pour contrôler toute la chaîne d'approvisionnement (ou "de valeur"), ainsi que les pratiques sociales et environnementales de leurs filiales et de leurs fournisseurs.

Leah Margulies a analysé l'efficacité des codes intergouvernementaux et des systèmes de certification conçus par des groupes de la société civile. Elle a constaté que de telles initiatives sont souvent plus efficaces que celles d'entreprises ou de branches d'activité parce qu'elles ne sont pas purement volontaires. Les codes intergouvernementaux tels que ceux qui ont trait à la commercialisation des aliments pour bébés et aux pesticides, font en fait partie

du processus de réglementation parce que les gouvernements sont censés en intégrer les dispositions, en tout ou partie, dans la législation nationale.

Cette séance a aussi attiré l'attention sur les faiblesses que présentent les codes élaborés à l'initiative de sociétés ou de branches d'activité, tant pour ce qui est du contenu que de l'application. Divers participants ont évoqué les lacunes de certains types de systèmes de certification tels que ISO 14001. Rien ou presque ne garantit que les changements qu'impliquent de telles normes sur la politique environnementale et sur les systèmes de gestion des sociétés ne réduisent effectivement les retombées néfastes sur l'environnement. D'autres systèmes faisant intervenir des contrôles indépendants, tels que celui du Forest Stewardship Council pour la sylviculture, se sont révélés plus efficaces.

Les discussions ont aussi souligné le rôle important joué par les organisations et mouvements de la société civile dans l'élaboration et l'application des codes et des systèmes de certification. Certains participants ont relevé qu'il était important de faire une distinction entre les visées et objectifs du mouvement "pour des entreprises comptables de leurs faits et gestes" et ceux du mouvement "des entreprises responsables", essentiellement guidé par les intérêts des entreprises elles-mêmes.

Les expériences dans les pays en développement

Au cours des séances suivantes, les participants se sont intéressés à la responsabilisation des entreprises sur le plan social et environnemental dans des pays en développement précis. A propos de l'Indonésie, Melody Kemp a fait observer que des notions très en vogue actuellement, telles que celle de responsabilisation sociale des entreprises, venait essentiellement de l'extérieur. Le manque d'intérêt

de l'Indonésie pour ce type de notions s'explique par la situation de crise économique, de bouleversements politiques, de privations de la population que connaît ce pays et qui l'incline vers d'autres priorités. Seules quelques sociétés prises pour cibles par les consommateurs du Nord se sont efforcées d'adopter un comportement social et environnemental plus responsable. Parmi celles qui enfreignent le plus effrontément les règles relatives aux droits de l'homme, au travail et au respect de l'environnement, certaines, comme les chaînes d'hôtel et les fabricants de tabac, n'ont pas été prises à partie.

Cet exposé et les discussions qui ont suivi ont souligné tant l'importance de soumettre l'application des codes de conduite à des contrôles indépendants, que les faibles moyens dont disposent les contrôleurs engagés par certaines sociétés pour s'assurer du respect des règles de sécurité et de santé au travail.

Martin Perry a étudié les efforts déployés dans deux autres pays d'Asie pour responsabiliser les entreprises sur le plan environnemental. Il a expliqué que si, à Singapour, les entreprises assumaient dans une certaine mesure leurs responsabilités environnementales, c'était autant grâce au gouvernement, assez fort pour faire appliquer la loi, qu'à des initiatives purement volontaires. Des collectivités peu sensibilisées aux questions de l'environnement et un mouvement écologique faible n'ont que peu contribué à faire pression sur les sociétés pour qu'elles prennent des initiatives volontaires. Bien que, selon lui, ces pressions soient plus manifestes en Malaisie, la responsabilisation des entreprises en matière d'environnement a été limitée par le peu d'empressement mis à faire appliquer la loi. Dans les deux pays, le certificat de conformité à la série ISO 14001 est devenu un indicateur important de la volonté de l'entreprise de mieux respecter l'environnement mais il a eu des impacts différents. En Malaisie, l'adoption de systèmes de management environnemental a favorisé les améliorations, même en l'absence des ressources nécessaires à assurer l'application de la loi.

Le cas des Philippines, présenté par Francisco Magno, illustre le fait que la responsabilisation sociale des entreprises n'est pas toujours conduite en suivant des lois en vigueur. Un mouvement pour la responsabilisation des entreprises, dirigé par une alliance entre des intérêts commerciaux et l'Eglise catholique, est né dans les années 70. Les milieux des affaires tentaient par là de favoriser un modèle de développement qui ne soit ni socialiste ni source de polarisations sociales. Ce mouvement s'est amplifié dans les années 90 et s'est étendu aux questions de responsabilité environnementale, grâce surtout aux pressions internationales et au militantisme incessant de la société civile aux Philippines. Malgré cette évolution, la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises est restée faible, due à l'engagement limité de nombreuses sociétés, et aussi à cause d'un environnement réglementaire peu propice au niveau national et de l'attention insuffisante accordée aux audits et aux contrôles.

Le cas de l'Afrique du Sud, exposé par David Fig, explore la relation entre la responsabilisation sociale des entreprises et le changement social et politique. Pour se démarquer du régime de l'apartheid et sous la pression internationale, certaines sociétés établies en Afrique du Sud ont tenté d'améliorer leur comportement social dans les années 70. Plus récemment, les questions de l'environnement ont retenu l'attention à la fois de sociétés isolées et d'associations professionnelles et de branches d'activités. Les engagements pris ont été, cependant, assez limités. De plus, ils ont été affaiblis par un gouvernement souvent incapable de faire appliquer la loi et par l'approche de la récession économique qui réduit les ressources que les sociétés étaient prêtes à consacrer à un management environnemental. L'Afrique du Sud produisant de façon limitée pour le marché mondial, elle est moins sensible que d'autres pays en développement aux pressions internationales encourageant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Ces pressions sont ressenties en revanche au Mexique, depuis la mise en place du cadre réglementaire associé à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'entrée du pays dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). David Barkin a décrit l'établissement progressif, ces dernières années, d'un cadre institutionnel favorable à une responsabilisation environnementale des entreprises. Mais tous les progrès que peut faire telle ou telle société sont légers au regard de la dégradation de l'environnement qu'entraîne l'expansion de certains secteurs économiques et le transfert de sites de production industriels dans les régions semi-arides du pays. La responsabilisation *sociale* des entreprises a été beaucoup moins visible que cette dégradation. En fait, le déclin du mouvement syndical et l'affaiblissement du pouvoir réglementaire du gouvernement ont contribué à aggraver la situation sociale dans de nombreux secteurs.

Les exposés sur les pays étudiés et les discussions de l'atelier ont suggéré que selon le type de développement industriel, le cours du changement social et de la mondialisation, les effets sur la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises pouvaient être très différents. Les forces et acteurs militant en faveur d'une responsabilisation des entreprises varient selon les contextes nationaux et il est important que des recherches clarifient le rôle de chaque partie prenante et mettent en évidence le type de pressions et de circonstances susceptibles de favoriser une responsabilisation sociale et environnementale des entreprises. Il faut aussi éviter les grandes généralisations sur les effets, positifs ou négatifs, des initiatives volontaires. Leur efficacité a varié considérablement selon l'environnement réglementaire, les parties engagées et les motivations des entreprises.

Cet atelier a été financé par la Fondation MacArthur. Plus d'informations sur les discussions et les débats seront disponibles dans un numéro des *Nouvelles des conférences de l'UNRISD* à paraître début 2001.

Mondialisation, emploi des femmes dans les industries d'exportation et politique sociale

27–28 octobre 2000, Bangkok, Thaïlande

L'emploi massif de femmes dans les manufactures modernes du Sud produisant pour l'exportation est un aspect important de l'économie mondiale depuis quelques années. La féminisation de la main-d'œuvre a tenu une place de choix dans les stratégies appliquées par les manufactures pour réduire leurs coûts salariaux. Elle a parfois revêtu la forme particulièrement régressive de l'externalisation, dans laquelle les femmes travaillent à la pièce tout au bout de la chaîne de production, autant dire avec les salaires les plus bas, et sont privées de tous les droits des travailleurs.

L'atelier de l'UNRISD sur la mondialisation, l'emploi des femmes dans les industries d'exportation et la politique sociale s'est intéressé précisément à cette situation. Les discussions ont porté sur plusieurs pays ayant fait l'objet d'études de cas—l'Afrique du Sud, la Chine, la Hongrie, l'Inde, Maurice, le Mexique et la République de Corée—et sur des rapports traitant de thèmes proches mais plus larges. Les auteurs de ces rapports commandés, auxquels se sont joints des experts d'Asie, ont débattu de leurs travaux et suggéré des pistes de recherche future pour l'UNRISD.

Des aspects cruciaux du contexte de la politique macro-économique ont été passés en revue lors de la séance d'ouverture. D'abord, la plupart des économies semblaient, au fil des années 90, de plus en plus vulnérables aux chocs extérieurs. Cette vulnérabilité a souvent été associée à la "mondialisation" telle qu'elle est généralement appréhendée: libéralisation commerciale et financière et intégration économique croissante. A une époque plus glorieuse, lorsqu'elles plaidaient pour que les pays en développement libé-

ralisent le commerce, les institutions financières internationales présentaient le secteur des exportations comme le moteur de la croissance et de la création d'emplois entraînant une augmentation des salaires réels et permettant de réduire la pauvreté. Pour illustrer leur propos, elles évoquaient l'expérience des économies de l'Asie de l'Est. Cependant, malgré toute l'importance accordée aux exportations dans la production de l'Asie de l'Est, les économies de la région ne pouvaient guère (récemment encore) être qualifiées d'"ouvertes". Le "succès" des stratégies d'exportation dans la région était lié à de strictes contrôles des importations, à une politique de soutien aux industries stratégiques et à des entreprises nationales alimentées par les caisses de l'Etat.

Avec la libéralisation du commerce et la concurrence accrue à l'exportation, de nombreux marchés sont inondés de produits manufacturés peu coûteux, ce qui a des effets de plus en plus néfastes sur l'emploi dans les industries manufacturières. A la recherche constante d'une main-d'œuvre de moins en moins coûteuse, les industries du vêtement se déplacent actuellement, quittant l'Asie du Sud pour la Chine méridionale, Maurice pour Madagascar, l'Afrique du Sud pour le Zimbabwe et, à l'intérieur des frontières nationales, les régions relativement "développées" pour l'arrière-pays rural. Dans de nombreux pays, les employées ont été, elles aussi, délogées par des immigrées encore moins rémunérées qu'elles. L'exposé sur Maurice, par exemple, a montré que la main-d'œuvre féminine venue de Chine remplace maintenant le personnel féminin local dans les zones franches d'exportation et que le chômage féminin progresse.

Le phénomène inquiétant de la "croissance sans emploi", évoqué par des participant(e)s ayant étudié le cas de la Hongrie et de Maurice, soulève un certain nombre de questions dont celle de savoir si la demande de produits manufacturés sur le marché mondial puisse augmenter au même rythme que l'offre. En effet, ce ne sont plus seulement les exportations "traditionnelles" des pays en développement, celles des produits agricoles, qui subissent la détérioration des termes de l'échange, mais aussi les produits manufacturés que l'on a conseillé à de nombreux pays du Sud d'exporter dans un but de diversification. Ceux et celles qui mettent en garde contre les limites de la croissance que peuvent générer les exportations, et les problèmes de saturation du marché qui se poseront si tous les pays veulent exporter en même temps, voient leur thèse de plus en plus accréditée.

Pourtant, les participants ont jugé qu'il serait dangereux de voir dans la mondialisation économique des forces implacables contre lesquelles les décideurs politiques ne pourraient rien. Ce serait tomber dans ce piège que de se focaliser sur "les répercussions de la mondialisation sur les femmes": une telle démarche pourrait se heurter très vite à ses limites. Ils ont estimé que le projet de l'UNRISD devrait consister à étudier *en quoi* les rapports sociaux entre les sexes (ainsi qu'entre les races et les classes) façonnent les modes d'interaction entre l'économie mondiale, d'une part, et le contexte national et local, de l'autre. Ce qui se dégagerait de cette étude serait non seulement plus nuancé, mais laisserait aussi mieux entrevoir les changements sociaux possibles.

Il est essentiel que le projet permette d'approfondir aussi l'étendue des chan-

gements apportés à l'éventail des services sociaux en réponse à l'entrée d'un nombre croissant de femmes sur le marché du travail. Le principal objectif sera de repenser la relation entre emploi et politique sociale (ou entre "l'économique" et le "social") d'un point de vue sexospécifique.

Les participants se sont également demandés s'il était possible de distinguer la politique *économique* de la politique *sociale* (voir aussi pages 10 et 11). Certains ont refusé de les opposer, faisant valoir que toute mesure de l'Etat, entraînant une amélioration—ou une dégradation—des conditions de vie d'une partie non négligeable de la population est, *de facto*, une politique sociale. D'autres ont estimé que cette conception de la politique sociale était trop large mais ont admis qu'une approche plus étroite attirerait l'attention sur les déformations sociales de la politique macro-économique.

L'une d'elles—"la déformation déflationniste"—a été relevée par plusieurs auteurs. Les marchés financiers libéralisés amènent les gouvernements à adopter des politiques qui maintiennent avant tout leur crédibilité sur ces marchés (par la modération fiscale, des taux d'intérêt élevés, etc.). Par peur de l'inflation, de la fuite des capitaux et de la diminution des investissements étrangers directs, les gouvernements refusent d'appliquer des politiques expansionnistes, bien que ce soit sans doute la meilleure "politique sociale" qui soit, ce qui les empêche en fait de s'attaquer au chômage et au sous-emploi. Et l'Etat rogne sur les services sociaux et les prestations d'aide sociale ou les remplace par des systèmes privés qui ne sont accessibles qu'à ceux qui peuvent payer.

Abordant la question de la politique sociale sous un angle légèrement différent, un participant a suggéré que l'attention se porte plutôt sur le "salaire social", défini comme la partie non monétaire du salaire qui peut être four-

nie par l'employeur et/ou l'Etat. Cette définition englobe un éventail très large de droits sociaux accessibles en vertu de la citoyenneté (plutôt que du seul travail). Certains participants ont jugé, cependant, que si la notion de "salaire social" était utile en attirant l'attention sur des avantages non salariaux et des droits inhérents à la citoyenneté qui contribuent au bien-être, elle devrait, non pas remplacer la politique sociale, mais être à la base d'un débat plus large sur ce sujet.

Il est essentiel que le projet permette d'approfondir l'étendue des changements apportés à l'éventail des services sociaux en réponse à l'entrée d'un nombre croissant de femmes sur le marché du travail. Le principal objectif sera de repenser la relation entre emploi et politique sociale (ou entre 'l'économique' et le 'social') d'un point de vue sexospécifique.

L'analyse féministe a montré que la politique macro-économique s'appuyait sur une discrimination en faveur de l'homme en tant que soutien de famille, en partant de l'hypothèse que "l'économie des soins" non rémunérée (dans laquelle les femmes prédominent) est liée à l'économie de marché par le biais d'un salaire versé à un homme, soutien de famille, qui subvient dans une large mesure aux besoins pécuniaires des personnes à sa charge. Cette discrimination associe le droit de réclamer à l'Etat des avantages sociaux (accès à des services, allocations à caractère redistributif, etc.), à un travail

à plein temps et une vie active entièrement consacrée au travail. Les participants ont relevé que cette vision des choses était extrêmement problématique et génératrice d'exclusion, en particulier pour les femmes (et de plus en plus pour les hommes) dont la vie professionnelle s'écarte de cette norme.

De plus, même lorsque les femmes sont présentes sur le marché du travail (en étant par exemple employées dans des manufactures d'exportation), elles n'en acquièrent pas pour autant des droits sociaux substantiels. Il ressort de façon évidente des études de cas présentées à l'atelier que, premièrement, les femmes ne travaillent pas aux côtés des hommes dans les industries d'exportation; elles ont tendance à travailler avec d'autres femmes et à être séparées de la main-d'œuvre masculine. Deuxièmement, l'expérience des femmes sur le marché du travail est différente: les salaires et les prestations qui leur sont versés sont inférieurs et leurs conditions de travail plus mauvaises que celles des hommes. Troisièmement, les femmes ont moins tendance à se syndicaliser, à réclamer des conventions collectives et la sécurité de l'emploi, en partie à cause des responsabilités familiales qu'elles assument pendant leur vie active. Quatrièmement, lorsque les procédés de production se modernisent et qu'on ne garde plus qu'un personnel réduit à des conditions plus avantageuses, ce sont souvent les femmes qui sont licenciées.

Les participants à l'atelier ont aussi débattu des moyens de garantir aux travailleuses le respect de leurs droits et privilèges fondamentaux et d'améliorer leurs conditions de travail sans nuire à ce qui les rend intéressantes pour les employeurs—leur faible coût—ni à l'emploi des femmes salariées. Comment garantir le respect de ces droits et des règles fondamentales du travail à l'heure de la mondialisation, alors que la concurrence exacerbée à l'exportation se conjugue en fait à une contraction générale de l'emploi dans les industries manufacturières?

Beaucoup de participants se sont raliés à l'idée que la prestation par l'Etat d'un large éventail de services d'aide sociale est probablement ce qui a le plus d'incidence sur la situation des citoyens et des femmes en particulier, beaucoup plus que les allocations traditionnelles à caractère redistributif. Pour qu'ils aient une répercussion favorable sur le développement, les "droits de la citoyenneté" doivent inclure au moins une sécurité alimentaire minimale, des droits fonciers (dont l'importance a été mise en évidence par les études de cas sur l'Inde

et l'Afrique du Sud) et des programmes publics de santé.

Le "consensus de Washington" préconise de limiter l'aide sociale à des catégories bien ciblées et s'oppose à toute politique de soutien à telle ou telle industrie. Pourtant, les débats à l'atelier ont précisément mis en évidence la nécessité de faire le contraire pour stimuler le développement: cibler certaines industries stratégiques et les soutenir par des politiques assorties d'objectifs d'emploi et instituer le droit universel à la sécurité sociale.

L'atelier a été financé par l'Agence suédoise d'aide au développement international (Sida), la Fondation Rockefeller et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). D'autres informations paraîtront à ce sujet dans un numéro des *Nouvelles des conférences de l'UNRISD* qui sortira début 2001.

Améliorer la connaissance du développement social dans les organisations internationales

7-8 novembre 2000, Bellagio, Italie

A l'avenir, l'avantage comparé des organisations internationales tiendra bien plus à leur capacité de produire des idées et d'élaborer le cadre normatif du développement qu'à leur aptitude à transférer des ressources. Pourtant, les mécanismes en place pour améliorer la base des connaissances du système des Nations Unies sont manifestement insuffisants. Bien que les organisations internationales aient presque toutes de confortables budgets de recherche et génèrent d'importantes connaissances sur les problèmes relevant de leur compétence, les échanges d'informations entre elles sont actuellement beaucoup trop limités. De plus, la communication entre la plupart des institutions multilatérales et les milieux universitaires est faible. Et bien que les hauts fonctionnaires soient bombardés d'informations de toutes parts, ils ont rarement l'occasion de discuter avec des collègues d'autres institutions de préoccupations essentielles touchant à l'orientation ou au rythme du changement.

Une façon d'améliorer la circulation des informations entre fonctionnaires des Nations Unies s'intéressant à la recherche pour le développement social consiste à les réunir de temps à autre

dans un cadre informel où ils puissent débattre de questions de fond du développement mondial hors du contexte des réunions interinstitutions officielles. L'Institut a pris une première initiative dans ce sens début novembre en organisant une retraite de deux jours au Centre de Bellagio, dans le nord de l'Italie.

Seize hauts fonctionnaires ont saisi cette occasion pour échanger leurs points de vue sur les questions qui revêtaient, à leur avis, une importance capitale pour le développement social des dix prochaines années. Les participants venaient de l'OIT, de la CNUCED, du PNUD, de l'UNESCO, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, de l'OMS et du Secrétariat de l'ONU, ainsi que des Commissions économiques pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Chacun(e) a préparé une brève note sur les grandes orientations de travail de son institution, qui a été distribuée à ses collègues avant la réunion. L'Institut s'est servi de ces notes pour dégager, dans un document de synthèse, les champs de préoccupation communs et

poser des questions sur les hypothèses sous-jacentes et les méthodologies.

A partir de ce cadre commun, les participants ont échangé leurs points de vue sur les conditions propices au développement, en accordant la plus grande attention aux questions de la dette, de la fiscalité, de l'aide au développement et des dépenses sociales. Ils ont discuté des conséquences du libéralisme mondial sur la pauvreté, l'équité et la croissance et ont analysé quelques-unes des assises politiques de l'ordre mondial actuel. Ils sont parvenus à la conclusion qu'un séminaire commun chaque année serait un outil de grande valeur pour améliorer la connaissance du développement social dans les organisations internationales. Il a été entendu que chaque séminaire porterait sur un thème unique que quelques éminents universitaires auraient été invités à traiter par écrit. Le premier, sur l'équité dans l'économie mondiale, se tiendra en 2001.

La réunion a été financée par la Fondation Rockefeller. Un rapport est en cours d'élaboration et sera disponible début 2001 dans la série des *Nouvelles des conférences de l'UNRISD*.

L'UNRISD et la formation

From WID to GAD: Conceptual Shifts in the Women and Development Discourse, de Shahra Razavi et Carol Miller (No. 1 de la série des documents spéciaux de l'UNRISD pour Beijing) est utilisé actuellement dans un cours de maîtrise sur les questions de "genre" et le développement à l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex, Royaume-Uni.

The Scandinavian Welfare States: Achievements, Crisis and Prospects, de John D. Stephens (*Discussion Paper* No. 67) figure sur la liste des ouvrages à étudier pour un cours donné à l'Université d'Oslo, Norvège, pendant le semestre d'automne 2000.

Visible Hands: Taking Responsibility for Social Development (Rapport de l'UNRISD pour Geneva 2000) est utilisé dans un cours d'enseignement supérieur sur le développement rural au Département de sociologie de l'Université d'Etat d'Iowa, Etats-Unis.

Autres horizons

A Civil Economy: Transforming the Marketplace in the Twenty-First Century, de Severyn T. Bruyn, University of Michigan Press, relié, ISBN 0-472-09706-7, 328 pages, 2000, \$65; broché, ISBN 0-472-06706-0, 328 pages, 2000, \$21.95. L'idée de l'économie civile—combinaison d'une économie de marché et d'un gouvernement démocratique— suppose que l'on puisse résoudre les problèmes sociaux au sein du marché lui-même. L'auteur se penche sur la relation entre les chefs et décrit ce que les gouvernants, les lieux d'entreprise et le secteur sans but lucratif peuvent faire pour mettre sur pied un système de marchés responsable, capable de s'autoréglementer, rentable, humain et compétitif, en bref une économie civile. L'auteur étudie comment les hauts fonctionnaires peuvent organiser les marchés de manière à réduire les frais du

gouvernement, comment les responsables locaux peuvent traiter avec des sociétés transnationales qui exploitent de manière abusive les ressources de leurs collectivités et comment les employés peuvent contribuer à faire prévaloir les valeurs humaines sur les marchés.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
University of Michigan Press,
Attn: Business Office,
P.O. Box 1104,
Ann Arbor, Michigan, 48106-1104,
Etats-Unis.
Téléphone: (1 734) 7644392
Fax: (1 734) 9360456
Courrier électronique:
umpress-orders@umich.edu
Web: <http://www.press.umich.edu>

Future Positive: International Co-operation in the 21st Century, de Michael Edwards, Earthscan Publications Ltd., relié, ISBN 1-85383-631-1, 302 pages, 1999, £20; broché, ISBN 1-85383-740-7, 292 pages, 2000, £12,99. A l'heure où les marchés sont en voie de mondialisation, où la souveraineté de l'Etat est battue en brèche, où les frontières de l'action citoyenne reculent, et où les vérités fondamentales se fissurent, quel est le meilleur moyen de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de la violence dans le monde? Cet ouvrage indique une "troisième voie", à mi-chemin entre l'intervention lourde et le laissez-faire total. Il explique comment fonctionne le système international, à quelles pressions il est soumis et quelles mutations il doit subir, en avançant des idées pratiques et novatrices sur la refondation des relations internationales et de l'aide extérieure. Dans la 1ère partie, intitulée "rétrospective", l'auteur analyse l'évolution qu'a suivie le système international actuel et, dans la 2ème, "prospective", les changements qui pourraient se produire au cours des 100 ans à venir.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
Earthscan Publications Ltd.,
120 Pentonville Road,
Londres N1 9JN, Royaume-Uni.
Téléphone: (44 020) 72780433
Fax: (44 020) 72781142
Courrier électronique:
earthinfo@earthscan.co.uk
Web: <http://www.earthscan.co.uk>

The Creative Society of the 21st Century, compilation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), broché, ISBN 92-64-17196-7, 200 pages, 2000, \$21. La diversité croissante vers laquelle nous allons amènera-t-elle aussi plus d'inégalité entre les populations du monde? L'accès à de nouveaux savoirs et à des technologies de pointe et leur application vont-ils gommer ou accentuer les différences? Quelles mesures les décideurs politiques peuvent-ils prendre pour que la différenciation de plus en plus forte qui s'opère à l'intérieur des sociétés et entre elles aboutisse à un surcroît, non pas de tensions, mais de créativité? Telles sont les questions que pose cet ouvrage sur les mutations en cours dans le monde. Il examine aussi les moyens politiques qui s'offrent d'établir des fondations sociales durables au 21ème siècle. Il réunit les exposés présentés et discutés lors d'une conférence organisée par l'OCDE dans le but d'analyser les tendances, les défis et les politiques propres à jeter les bases d'une société future dynamique.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
OECD Online Bookshop Orders,
2 rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.
Fax: (33 1) 49104276
Courrier électronique: sales@oecd.org
Web: <http://electrade.gfi.fr/cgi-bin/OECDBookShop.storefront/>

Gender and Lifecycles, publié sous la direction de Caroline Sweetman, Oxfam Focus on Gender Series, ISBN 0-85598-450-3, 96 pages, 2000, £7,95/\$12,95. Les politiques de développement primaires sont généralement axées sur les adultes, jeunes et d'âge mûr. C'est sans doute compréhensible dans la mesure où c'est à cette période de la vie que femmes et hommes ont la maturité physique et mentale, deviennent parents et sont le plus capables de travailler. Cependant, comme le montrent les articles de ce recueil, toutes les sociétés bénéficient de l'apport—rémunéré ou non— des jeunes et des vieux. Si ces classes d'âge étaient mieux représentées dans la fonction publique, au

gouvernement et dans les organismes de financement du développement, les politiques de développement seraient peut-être plus proches de la réalité. On trouvera dans ce recueil des études de cas et des récits de témoins du Bangladesh, de la République dominicaine, de Jordanie, du Mexique, du Népal et d'Afrique du Sud.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
 Bournemouth Book Centre,
 P.O. Box 1496,
 Parkstone, Dorset BH12 3YD,
 Royaume-Uni.
 Téléphone: (44 1202) 712933
 Fax: (44 1202) 712930
 Courrier électronique:
 bebc@bebc.co.uk
Aux Etats-Unis, s'adresser à:
 Stylus Publishing LLC,
 P.O. Box 605,
 Herndon, Virginia 20172-0605.
 Téléphone: (1 703) 6611581
 Fax: (1 703) 6611547
 Courrier électronique:
 styluspub@aol.com

From Conflict to Dialogue:

The WSP Guatemala Way, publié sous la direction d'Edelberto Torres-Rivas et de Bernardo Arévalo de León, WSP/UNRISD et FLACSO Guatemala, broché, ISBN 84-9876-11-8, 288 pages, 1999, gratuit. Il s'agit d'une compilation de documents provenant du Projet des sociétés déchirées par la guerre (WSP) au Guatemala, projet expérimental d'action-recherche qui a rassemblé des représentants du gouvernement, d'institutions internationales, de centres de recherche et d'organisations de la société civile. L'ouvrage présente les rapports de cinq groupes de travail intersectoriels dont les discussions et recherches ont porté sur l'édification de l'Etat, le développement économique et social, la justice et la sécurité, le multiculturalisme et la coopération internationale. Le projet s'est déroulé au Guatemala entre 1996 et 1998 sous les auspices de l'UNRISD et du Programme des études stratégiques et de sécurité internationale de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
 WSP International,
 Palais des Nations,
 1211 Genève 10, Suisse.
 Téléphone: (41 22) 9178593
 Fax: (41 22) 9178039
 Courrier électronique:
 info@wsp-international.org

**NGOs Engaging with Business:
 A World of Difference and
 Difference to the World**, de

Simon Heap, International NGO Training and Research Centre (INTRAC), ISBN 1-897748-53-1, 309 pages, 2000, £15,95. L'auteur étudie l'évolution des relations entre ONG et le secteur privé. Il cherche à tirer les leçons des affrontements passés et présents et à évaluer les chances qu'ont les deux secteurs de travailler ensemble pour un développement mondial durable. Des chapitres conceptuels passent en revue des questions inhérentes aux relations entre ONG et entreprises: l'auteur se demande, par exemple, quel enseignement les ONG du développement peuvent tirer de l'expérience de celles qui travaillent dans le domaine de l'environnement et quelle attitude elles devraient adopter envers les codes de conduite d'entreprises. Il rend compte en détail de plusieurs partenariats progressistes ayant amené ONG et entreprises à collaborer et examine les facteurs qui, selon les pays, déterminent le niveau auquel s'établissent les relations entre ONG et entreprises.

Pour tout renseignement, s'adresser à:
 Carolyn Blaxall,
 INTRAC Publications,
 P.O. Box 563, Oxford OX2 6RZ,
 Royaume-Uni.
 Téléphone: (44 1865) 201851
 Fax: (44 1865) 201852
 Courrier électronique:
 c.blaxall@intrac.org

L'UNRISD est une institution autonome qui entreprend des recherches multi-disciplinaires sur les dimensions sociales de problèmes contemporains du développement. L'Institut est guidé dans son travail par la conviction qu'il est indispensable de bien comprendre le contexte social et politique pour définir des politiques efficaces de développement. L'Institut tente donc de donner aux gouvernements, aux organismes de développement, aux organisations de base et aux universitaires, les moyens de mieux comprendre comment les processus et les politiques de développement affectent divers groupes sociaux. Travaillant par l'intermédiaire d'un vaste réseau de centres nationaux de recherche, l'UNRISD vise à encourager une recherche originale et à renforcer la capacité de recherche des pays en développement.

L'UNRISD remercie les principaux donateurs à son budget général—le Danemark, la Finlande, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse—du soutien qu'ils apportent à ses activités.

UNRISD
 Palais des Nations
 1211 Genève 10, Suisse
 Courrier électronique: info@unrisd.org
 Web: http://www.unrisd.org

Comité de rédaction:
 Jenifer Freedman et Nicolas Bovay
 Conseillère: Cynthia Hewitt de Alcántara
 Traduction de l'anglais: Martine Cullot
 Correction d'épreuves: Véronique Martine
 Mise en page: Pamela Smaridge

Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles du/des auteur(s). Leur publication ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'UNRISD.



Imprimé sur papier recyclé.

Qui a le droit de savoir?

Cees J. Hamelink

Le mot “savoir” est aujourd’hui très à la mode dans les débats sur la mondialisation et la prolifération des technologies de l’information et de la communication. Nombre de documents des Nations Unies et de l’Union européenne soulignent l’importance grandissante du savoir et parlent de “sociétés du savoir”. Dans son **Rapport mondial sur le développement humain 1999**, le PNUD présente le savoir comme la nouvelle richesse, à l’origine de plus de la moitié du produit intérieur brut des principaux pays membres de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La répartition du savoir dans le monde est un fréquent motif d’inquiétude dans la littérature. Et de fait, divers indicateurs (tels que l’inscription dans les établissements d’enseignement ou la détention des brevets) montrent que la répartition actuelle est inégale. La recherche-développement s’éloigne toujours plus des pays en développement, qui ne représentaient plus, dans les années 90, que 4 pour cent des investissements dans ce domaine, contre 6 pour cent dans les années 80. Les pays industrialisés détiennent 97 pour cent des brevets du monde. En 1995, plus de la moitié des redevances d’exploitation des brevets et des licences versées dans le monde l’étaient aux Etats-Unis et ces paiements venaient essentiellement du Japon, du Royaume-Uni, de France, d’Allemagne et des Pays-Bas. Plus de 80 pour cent des brevets accordés dans les pays en développement appartiennent à des personnes domiciliées dans des pays industrialisés.

On peut cependant faire valoir que cette distribution inégale n’est avérée que pour un type de savoir précis (tel que le savoir technique, essentiel aux sociétés industrielles et post-industrielles). Il y a une hiérarchie dans les types de savoir et, dans l’ordre actuel des investissements de la recherche-développement, il est plus important de savoir amener lentement les tomates à maturité que de savoir mettre au point des vaccins contre le paludisme. De quel savoir s’agit-il alors? D’une certaine manière, les sociétés humaines ont toujours été des sociétés du savoir. Même les sociétés traditionnelles dites primitives ont toujours eu accès à une grande quantité de connaissances détaillées et utiles sur leur environnement local et leurs ressources. La connaissance des propriétés spécifiques des plantes et des animaux et du fonctionnement des écosystèmes était cruciale pour leur survie et l’est encore. Or, ce savoir est menacé sur toute la planète par l’évolution de biotechnologies avancées et des systèmes juridiques de protection de la propriété intellectuelle.

La mise en place d’un régime mondial de protection des droits à la propriété intellectuelle (Organisation mondiale du commerce—OMC) a des retombées cruciales sur l’accessibilité et la diffusion du savoir et sur l’innovation. Le rapport entre ce régime et le développement de sociétés du savoir doit faire l’objet d’études et de débats. De plus en plus d’éléments tendent à prouver que les dispositions légales de l’Accord de 1995 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), entravent la production indépendante de savoir dans les sociétés en développement et favorisent le pillage des ressources de ces sociétés en la matière (par exemple le matériel biogénétique).

Par le peu d’attention qu’il accorde au savoir des populations autochtones, le nouveau régime le rend vulnérable aux revendications d’étrangers. En conséquence, dans de nombreux pays pauvres, le

savoir local est exploité sans le consentement éclairé de la population et sert à fabriquer des médicaments très profitables.

L’innovation est au cœur de la création du savoir. Le régime instauré par l’OMC concernant les droits à la propriété intellectuelle dresse de sérieux obstacles à l’innovation. Il empêche les idées nouvelles de faire leur chemin, se contentant de protéger ceux qui entassent les brevets. De plus, rien ne prouve que la protection des droits à la propriété intellectuelle ait entraîné un développement du commerce des biens produits liés au savoir ou une augmentation des investissements étrangers directs dans les secteurs des technologies de pointe. On peut faire valoir au contraire qu’elle gêne l’accès des pays pauvres au savoir en élevant le coût des transferts de technologie.

Si le droit international n’a pas consacré un droit fondamental de l’homme au savoir en tant que tel, le respect du droit à la protection du savoir privé est garanti par un ensemble de plus en plus volumineux de règles rigoureuses. Bien que les instruments relatifs aux droits de l’homme mentionnent à plusieurs reprises le droit à l’éducation et le droit de bénéficier du progrès scientifique, aucun mécanisme n’est prévu pour assurer la mise en application de ces dispositions. Le nouveau régime mondial de protection des droits à la propriété intellectuelle, en revanche, est assorti de procédures répressives telles que les mesures de représailles commerciales.

Si la communauté internationale devait consacrer un droit universel de l’homme au savoir, les dimensions suivantes devraient en faire partie:

- Chacun a droit au savoir. Ce droit comprend celui d’avoir accès au savoir.
- Nul ne peut être privé arbitrairement de sources de savoir.
- Le droit au savoir implique la reconnaissance et le respect des droits et libertés d’autrui.
- Tous les peuples et nations ont le devoir de partager leur savoir entre eux.

Le savoir est une ressource essentielle de la personne humaine. Pour son développement et son application, il est vital de trouver un juste équilibre entre les intérêts des producteurs et ceux des utilisateurs du savoir.

La communauté internationale devrait comprendre que le droit au savoir est beaucoup trop important pour être abandonné aux seuls intérêts commerciaux. Les sociétés du savoir annoncées à grand bruit ne seront guère que des tigres de papier si la gouvernance en est déléguée au marché car celui-ci produira et distribuera le savoir en fonction du pouvoir d’achat de chacun. Un système de gouvernance qui s’inspire des droits de l’homme fera en sorte que l’accessibilité du savoir soit à la mesure des besoins et des aspirations de chacun.

Cees J. Hamelink est professeur de communication internationale à l’Université d’Amsterdam, Pays-Bas. Il est aussi le rédacteur en chef de la revue internationale des études de communication, la *Gazette*, et président d’honneur de l’International Association for Media and Communication Research.